



NEUROLOGIE

PRISE EN CHARGE DES AVC A LA REGULATION Annexe 1 : régulation des AVC en Savoie (73)



REDACTION : Bureau AVC
VALIDATION : Commission scientifique

MAJ du 01/01/2018

Avant tout appel aux neurovasculaires il est impératif que le médecin régulateur, qui a l'expertise du triage et de l'orientation pré-hospitalière, estime les différents temps de trajet vers les centres d'UNV et de NRI depuis le lieu de prise en charge du patient. Ce délai doit être communiqué au médecin neurovasculaire pour aider à une meilleure orientation.

- Patient pris en charge sur le territoire d'Albertville :

- Orienter directement CH Albertville pour télé-AVC
 - **après** validation filière télé-thrombolyse par neurovasculaire
 - en prévenant le SAU d'Albertville de l'arrivée de ce patient (si difficulté extrême du service car activité de SAUV et déchoquage importants, discuter l'orientation sur SAU de Chambéry)
- Si prise en charge hélicoptérée décidée : orienter d'emblée sur CHU Grenoble Alpes
- Les patients se présentant spontanément sur le SAU d'Albertville sont pris en charge en télé-AVC

- Patient pris en charge sur le territoire de Bourg St Maurice :

- Orienter directement sur CH Bourg Saint Maurice pour télé-AVC
 - **après** validation filière télé-thrombolyse par neurovasculaire
 - en prévenant le SAU de Bourg Saint Maurice de l'arrivée de ce patient (si difficulté extrême du service car activité de SAUV et déchoquage importants, discuter l'orientation sur SAU d'Albertville)
- Si prise en charge hélicoptérée décidée : orienter d'emblée sur CHU Grenoble Alpes
- Les patients se présentant spontanément sur le SAU de Bourg Saint Maurice sont pris en charge en télé-AVC

- Patient pris en charge sur le territoire de St Jean de Maurienne :

- Orienter directement sur CH Chambéry si transport routier (prévenir neurovasculaire selon procédure régulation habituelle)
- Si prise en charge hélicoptérée décidée : orienter d'emblée sur CHU Grenoble Alpes
- Les patients se présentant spontanément sur le SAU de Saint Jean de Maurienne sont pris en charge en télé-AVC

- Patient pris en charge sur le territoire de Belley :

- Orienter directement sur CH Chambéry
- Les patients se présentant spontanément sur le SAU de Belley sont pris en charge en télé-AVC

- Patient pris en charge sur le territoire de Pont de Beauvoisin :

- Orienter directement sur UNV de territoire en fonction du lieu d'appel (Lyon si territoire Nord et Ouest, Chambéry si territoire Est) et des temps de transport.
- Les patients se présentant spontanément sur le SAU de Pont de Beauvoisin sont pris en charge en télé-AVC

Mutation post télé-consultation et télé-thrombolyse : Cf procédure SAU / Téléthrombolyse.

Il est rappelé que les transferts en NRI pour thrombectomie post-thrombolyse doivent se faire par un transfert urgent et immédiat.